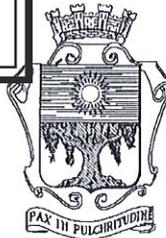


AR Prefecture

006-210600110-20211224-DM2021_77-DE
Reçu le 24/12/2021
Publié le 24/12/2021



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2021/ *77*

DATE D'AFFICHAGE : **24 DEC. 2021**

OBJET : BATIMENTS COMMUNAUX – FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL –
CONTRAT UNIQUE POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL, L'ACCES AU RESEAU PUBLIC DE
DISTRIBUTION ET SON UTILISATION

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n° 08 du 2 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que l'accord-cadre multi-attributaire n°2019/AC/04 du 03 janvier 2020 relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel dans certains bâtiments communaux, arrive à échéance au 31.12.2021,

Considérant que le nouvel accord-cadre multi-attributaire n°2021/AC/06 actuellement en consultation, ne pourra être attribué avant le 31.01.2022.,

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité de la fourniture en gaz naturel pour les bâtiments communaux,

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec la société EDF SA, ayant son siège social au 22-30 avenue de Wagram 75582 PARIS cedex 8, d'un Contrat Unique de fourniture de gaz naturel, l'accès au réseau public de distribution et son utilisation.

Article 2 : La durée du contrat est de 1 mois à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le

24 DEC. 2021

Le Maire,
Roger ROUX

